

(N° 124.)

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

SÉANCE DU 16 MAI 1882.

**Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi portant reprise par l'Etat de la Senne, à partir des confins du territoire de Vilvorde, en amont de cette ville, jusqu'à son embouchure au Rupel, et sa classification au nombre des rivières navigables et flottables.**

(Voir les n<sup>os</sup> 83, VIII, session 1880-1881, 126, 172, 180, 188, 220 et 231, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants, et 118, session 1881-1882, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Président, BRACONIER, le Baron DE WOELMONT, VANDEN KERCHOVE et PIRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis l'exécution des grands travaux de canalisation de la Senne dans la traverse et en amont de Bruxelles, les habitants des communes suburbaines se plaignent de l'état déplorable dans lequel se trouve cette rivière qui s'envase et se rétrécit, produit des inondations plus fréquentes et plus désastreuses, et charrie des détritrus qui, à l'aval de la capitale, répandent des émanations insalubres.

Quelques représentants de Bruxelles se faisant les organes de ces réclamations, avaient présenté un amendement au budget des Travaux publics ; cet amendement fut rejeté et la question reparut à la Chambre sous la forme d'une proposition de loi. Après une discussion assez longue, ce Projet de Loi fut voté à la majorité de 65 voix contre 7 et 1 abstention.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
PIRET-GOBLET,

*Le Président,*  
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.